



URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi - que la Fonctionnaire déléguée est saisie - que le Gouvernement est saisi - d'une demande de : ~~permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation -~~ **permis d'urbanisme** - permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2.

La demandeuse est la **SA SCHWEPPE (SUNTORY BEVERAGE & FOOD BENELUX)**, représentée par **Monsieur Franco DI PERRI**, dont les bureaux se trouvent rue du Cerf 127 à 1332 Rixensart. Le terrain concerné est situé **rue du Cerf 127 à 1332 Rixensart** et paraît cadastré 2^e division section A parcelles 169C - 187B.

Le projet consiste à **construire un hangar métallique démontable** et présente les caractéristiques suivantes :

- A) La demande vise la construction d'un volume annexe (hangar) à l'arrière du site pour permettre le stockage des boissons et des vidanges actuellement entreposées à l'extérieur ;
- B) La demande est soumise à annonce de projet étant donné que le projet s'écarte des indications du guide communal d'urbanisme applicables en aire 2 d'activités économiques, en ce qui concerne :
 - l'implantation du volume annexe projeté (hangar) qui est non conforme ;
 - la pente des toitures inclinées qui est non conforme ;
- C) La demande est soumise à une publicité en application de l'article R.IV.40-2, 2° du CoDT ;

Le dossier peut être consulté sur le site internet de la Commune de Rixensart (<http://www.rixensart.be/administration/documents-et-demarches/#docEnquetes>) ou pour les personnes qui le souhaitent, **de préférence sur rendez-vous**, les jours ouvrables de **08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00** à l'adresse suivante : Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Marine Degryse ; téléphone 02/654.16.50 ; mail urbanisme@rixensart.be, dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer
du 26 mars 2021 au 09 avril 2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart**.
- par courrier électronique